



Agreste Champagne-Ardenne

recensement
agricole
2010

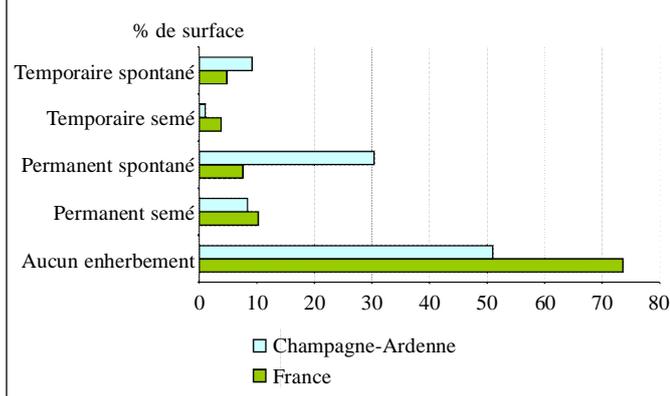
Campagne viticole 2009-2010 : une réduction significative d'utilisation des produits phytosanitaires

Les viticulteurs champenois sont résolument engagés dans une politique de réduction des intrants. Depuis 2006, date de la dernière enquête sur les pratiques culturales à partir d'un échantillon de 527 parcelles, leurs pratiques ont évolué. En 2010, la vigne est enherbée à hauteur de 26 % des surfaces et le désherbage mécanique se substitue partiellement au chimique : la part de surface traitée avec des herbicides diminue d'une dizaine de points. Les pratiques vertes ou prophylactiques se poursuivent, voire s'intensifient. De plus, une baisse du nombre d'interventions visant à lutter contre les parasites ou les insectes a été constatée avec, en moyenne, trois traitements fongicides de moins par rapport à 2006. La fertilisation est davantage raisonnée et conduite avec des engrais organiques plutôt que minéraux.

Dans les suites du Grenelle de l'environnement, le plan Écophyto vise à réduire de 50 %, si possible, l'utilisation des produits phytopharmaceutiques à horizon 2018. Ils concernent les herbicides, les fongicides et les insecticides employés par les viticulteurs pour garantir la santé de la vigne et une production de qualité. L'ensemble des régions françaises, avec les représentants de la profession agricole, de l'État et des collectivités territoriales se sont engagés à atteindre cet objectif. Selon une enquête réalisée en 2007 sur les pratiques culturales viticoles 2006, la Champagne-Ardenne était fortement consommatrice d'intrants (22 passages tous types confondus contre 15 au niveau national). La diminution des apports de produits phytosanitaires (réduction des fongicides pour

combattre le mildiou, l'oïdium et le botrytis et substitution des insecticides par la confusion sexuelle pour lutter contre les vers de la grappe) et des engrais utiles à la bonne croissance du vignoble est conditionnée par la mise en œuvre de pratiques raisonnées. Les viticulteurs champenois ont ainsi commencé à modifier leurs pratiques. Les méthodes de lutte prophylactiques et intégrées, les techniques culturales, l'enherbement permanent combiné à un travail du sol sous le rang, la fertilisation organique ou l'adaptation des modes de conduite de la vigne sont de plus en plus privilégiés. La combinaison de ces différentes techniques permettent en définitive de limiter les attaques parasitaires, de diminuer ainsi les intrants et de mieux préserver l'environnement.

L'enherbement : des contraintes géographiques fortes mais des efforts réels par le « semé »



Source : Agreste, Enquête sur les pratiques phytosanitaires en viticulture en 2011

L'enherbement : une pratique qui se répand

L'enherbement permet de lutter contre l'érosion et le ruissellement, et de contrôler la vigueur de la vigne. Il est obtenu soit par un entretien de la végétation herbacée spontanée entre les rangs de vignes, soit par un semis d'un mélange variétal adapté. La Champagne viticole qui, encore en 2006, n'était pas très coutumière de cette pratique semble se réorienter pour tenir ses engagements : sur la campagne 2009-2010, période retenue pour la dernière enquête relative aux pratiques culturales viticoles, environ 18 % des vignes champenoises étaient enherbées de façon permanente contre 12 % en 2006. Le taux est ramené à 26 % en tenant compte de l'enherbement temporaire (49 % pour la France). La région reste toutefois en retrait par rapport à d'autres régions viticoles et s'apparente ainsi à la Bourgogne ou à la Provence. L'étroitesse de l'écartement des rangs et l'existence de la concurrence hydrique des végétaux herbacés sur la vigne constituent des contraintes importantes qui freinent cette pratique. Environ 14 % de la surface enherbée est temporaire (2,2 % France entière) et 39 % est permanente (17 % France entière). Une couverture totale est peu fréquente, à hauteur de 7 % de la surface enherbée. En Champagne-Ardenne, l'enherbement se pratique en majorité sur tous les rangs (67 % de la surface enherbée) mais est aussi pratiqué sur un rang sur deux (15 %). Bien que rare, la pratique d'enherbement sur plus d'un rang sur cinq existe en Champagne-Ardenne. La conséquence directe est une réduction de la couverture par mulch (écorces et produits dérivés) qui représente seulement 17 % en 2010 au lieu de 29 % en 2006.

D'un désherbage chimique à un désherbage mécanique

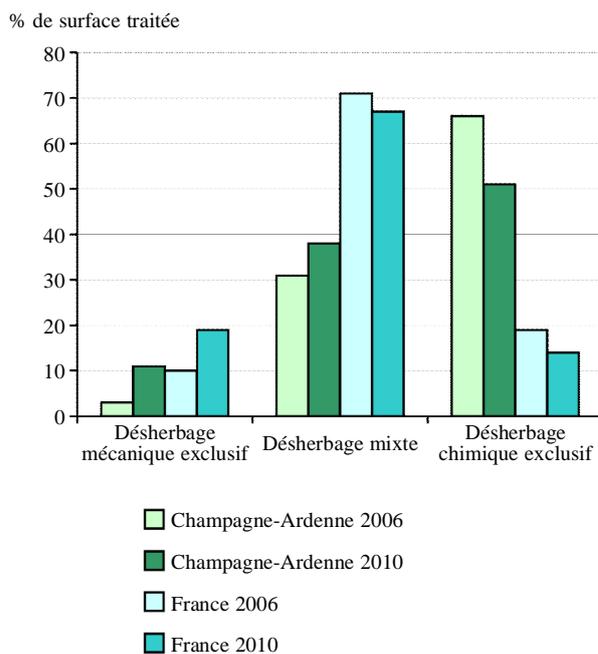
La volonté de laisser des parcelles plus ou moins enherbées s'est accompagnée à l'évidence de celle de réduire toute forme de désherbage chimique au profit de tontes ou de traitements mécaniques. La part de surface désherbée chimiquement est passée tout juste en dessous de 90 % contre 97 % en 2006. D'une part, en 2006, deux tiers des vignes étaient exclusivement désherbées chimiquement, seule la moitié l'est en 2010.

D'autre part une pratique mixte, mécanique et chimique, semble se développer (38 % contre 31 % en 2006). Même si les effets positifs de l'enherbement sur la vigne sont toujours difficiles à évaluer, ceux sur la réduction des herbicides le sont peut-être plus. En effet, la surface traitée est moins importante lorsqu'elle est couverte que lorsqu'elle ne l'est pas, respectivement 50 % et 63 %. Toutefois le nombre de passages pour traiter les rangs avec des herbicides reste identique (deux par parcelle environ). Plus précisément, sur 2010, pour l'entretien des sols, il fallait compter environ une tonte, presque trois actions mécaniques et, le cas échéant, ces deux passages en herbicides. Il s'avère que le taux de mécanisation et, par la même, le niveau d'enherbement, demeurent tributaires du relief car selon la localisation des vignes, le désherbage mécanique sera plus ou moins aisé. Il est également difficile de constater un changement sur le mode de traitement. Les surfaces entretenues en herbicides le restent en très grande majorité en plein (plus de 80 %) même si, dans une moindre mesure, d'autres méthodes coexistent : 30 % sont traitées de façon localisée, 18 % sur le rang et 2 % sur l'inter-rang.

La poursuite des pratiques vertes de traitement de la vigne : un bon moyen de lutte préventive contre certaines maladies

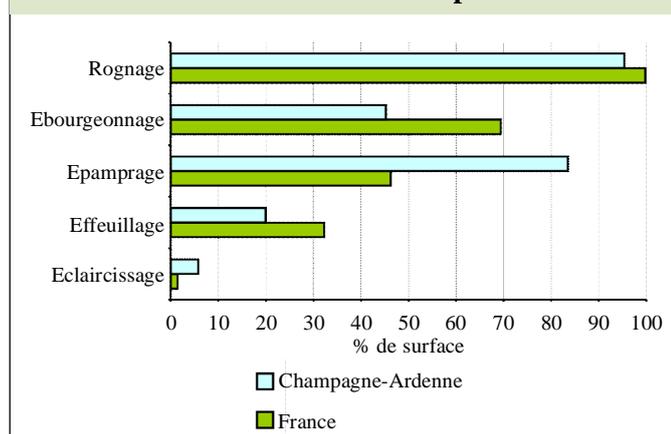
La plus forte pression reste celle des parasites et l'utilisation de fongicides et d'insecticides ; elle est moins systématique ou encore accompagnée de méthodes vertes. Étaler et aérer les grappes sont deux objectifs poursuivis par les viticulteurs. Ils peuvent être conduits de façon manuelle ou mécanique. Un meilleur étalement de la végétation conduit à un microclimat plus aéré et moins humide donc défavorable à la multiplication

Moins de surface désherbée chimiquement



Source : Agreste, Enquête sur les pratiques phytosanitaires en viticulture en 2011 et Enquête sur les pratiques culturales en viticulture en 2006

Des méthodes vertes bien représentées



Source : Agreste, Enquête sur les pratiques phytosanitaires en viticulture en 2011

des champignons tels que le mildiou ou le botrytis. Les apports et les doses de fongicides sont ainsi réduits.

Quelle que soit la région viticole, le rognage est une opération systématique : elle consiste à éliminer la partie supérieure des rameaux. L'ébourgeonnage ou la suppression de pousses indésirables est quant à lui pratiqué sur plus des deux tiers des vignes en Champagne. Il semble un peu moins pratiqué qu'il y a quelques années au profit de l'épamprage (élimination de rejets ou entrecoeurs). En 2010, 46 % de la surface viticole champenoise est ainsi traitée contre 26 % en 2006. Une des particularités de la région est que l'épamprage est toujours manuel. Il reste enfin l'effeuillage pour un tiers des vignes mais plutôt pratiqué pour faciliter la cueillette des raisins. L'éclaircissage ou vendange en vert, résultant de la suppression de grappes, reste, encore en 2010, une pratique très marginale en Champagne. L'ébourgeonnage et l'épamprage se pratiquent de façon manuelle à l'inverse de l'effeuillage et du rognage qui nécessiteront une mécanisation même si, pour ce dernier, les deux peuvent cohabiter (mécanique 95 % des surfaces, manuel 40 %).

Vers une réduction effective des intrants phytosanitaires

Toutes ces pratiques concourent à réduire l'utilisation des intrants mais le traitement chimique reste incontournable pour lutter contre certains agents pathogènes ou maladies qui menacent le vignoble. La profession viticole assure une surveillance importante pour prévenir les attaques parasitaires et informe régulièrement les viticulteurs, eux-mêmes acteurs de cette surveillance. Sur la campagne 2009-2010 les vignerons ont ainsi répondu que la pression de l'oïdium et du mildiou est restée faible sur 75 % de la surface et, à l'inverse forte à moyenne sur 60 % des surfaces pour celle du botrytis.

L'année 2006 était caractérisée par une pression un peu plus forte de l'oïdium, celle de 2010 par celle du botrytis. Les deux années clémentes sur le plan pluviométrique en première partie de campagne n'ont pas été favorables à l'installation du mildiou. Le travail objectif de comparaison nécessitera plus de deux enquêtes rapprochées dans le temps pour tirer des conclusions sur une véritable baisse du recours aux intrants. En tout état de cause, ces deux premières enquêtes (2006 et 2010), outre le fait d'afficher une certaine évolution des pratiques agronomiques, mettent en évidence une baisse du nombre de passages ainsi que du nombre de traitements. En 2010, ce sont deux passages de moins de fongicides qui ont été comptabilisés par rapport à 2006, et au total trois traitements de moins. La Champagne viticole totalise ainsi, en moyenne, neuf passages et seize traitements sur la campagne 2010. Même si elle demeure une région viticole importante pour les traitements agropharmaceutiques, le vignoble champenois a diminué le plus fortement sa moyenne.

Plus généralement, les nombres de traitements contre le mildiou et l'oïdium sont équivalents (sept chacun) et presque deux traitements pour le botrytis. Pour lutter contre les insectes, le vignoble champenois se situe dans la moyenne avec moins de deux traitements (ou passages) essentiellement tournés vers les tordeuses de grappe. La totalité du vignoble est traitée en fongicides et autour de 60 % en insecticides. En outre, contre les tordeuses, il existe des méthodes de luttés alternatives qui peuvent être utilisées seules ou en accompagnement de la lutte chimique selon la pression et le mode de conduite de la vigne.

16 traitements fongicides en moyenne en 2010

| Nombre de traitements | | Quartile 25 % | | Médiane 50 % | | Moyenne | | Quartile 75 % | |
|-------------------------|------------------|---------------|-----------|--------------|-----------|---------|-----------|---------------|-----------|
| | | France | Champagne | France | Champagne | France | Champagne | France | Champagne |
| Herbicide | 2006 | 1,0 | 2,0 | 2,0 | 2,0 | 2,0 | 2,3 | 2,0 | 3,0 |
| | 2010 | 1,0 | 2,0 | 2,0 | 2,0 | 2,1 | 2,3 | 3,0 | 3,0 |
| Fongicide | 2006 | 8,0 | 16,0 | 11,0 | 18,0 | 11,2 | 18,6 | 14,0 | 21,0 |
| | 2010 | 10,0 | 14,0 | 12,0 | 16,0 | 12,4 | 16,1 | 15,0 | 18,0 |
| Fongicide | • lutte botrytis | 1,0 | 1,0 | 1,0 | 2,0 | 1,5 | 1,7 | 2,0 | 2,0 |
| | • lutte mildiou | 5,0 | 7,0 | 6,0 | 8,0 | 6,4 | 7,9 | 8,0 | 9,0 |
| | • lutte oïdium | 5,0 | 6,0 | 6,0 | 7,0 | 5,8 | 6,9 | 7,0 | 8,0 |
| Insecticide - acaracide | 2006 | 1,0 | 1,0 | 2,0 | 1,0 | 2,3 | 1,6 | 3,0 | 2,0 |
| | 2010 | 1,0 | 1,0 | 2,0 | 1,0 | 2,1 | 1,4 | 3,0 | 2,0 |

Source : Agreste, Enquête sur les pratiques phytosanitaires en viticulture en 2011 et Enquête sur les pratiques culturales en viticulture en 2006
Quartile, médiane : lire le nombre de traite

Les principaux fongicides utilisés

| Substances actives | Surface traitée | | Dose (g/ha) | | Nombre moyen de traitements | |
|-------------------------|-----------------|------|-------------|--------|-----------------------------|------|
| | 2006 | 2010 | 2006 | 2010 | 2006 | 2010 |
| Anti-mildiou | | | | | | |
| • Folpel | 97,7 | 93,9 | 4 689 | 2 878 | 5,5 | 3,3 |
| • Fosétyl-Aluminium | 92,7 | 93,2 | 4 825 | 4 050 | 3,1 | 2,5 |
| • Cymoxanil | 96,6 | 90,9 | 533 | 369 | 4,5 | 3,1 |
| • Mancozèbe | 93,7 | 90,1 | 4 005 | 4 010 | 3,3 | 3,0 |
| • Cyazofamid | nr | 55,8 | nr | 197 | nr | 1,6 |
| • Disodium phosphonate | nr | 55,8 | nr | 1 787 | nr | 1,6 |
| • Metirame-Zinc | 54,2 | 54,1 | 2 318 | 2 079 | 1,9 | 1,8 |
| • Zoxamide | 26,9 | 48,4 | 184 | 191 | 1,5 | 1,5 |
| • Dimétromorphe | 79,8 | 47,8 | 408 | 262 | 1,8 | 1,1 |
| • Mefenoxam | 47,2 | 43,7 | 136 | 142 | 1,5 | 1,5 |
| • Oxychlorure de cuivre | 34,0 | 34,9 | 924 | 1 137 | 1,3 | 1,2 |
| Anti-oïdium | | | | | | |
| • Tébuconazole | 67,0 | 66,4 | 187 | 134 | 2,2 | 1,6 |
| • Spiroxamine | 46,1 | 63,6 | 651 | 465 | 1,8 | 1,5 |
| • Soufre micronisé | 81,3 | 55,4 | 25 302 | 19 263 | 2,7 | 2,1 |
| • Kresoxim-Méthyl | 46,3 | 54,6 | 193 | 156 | 1,8 | 1,5 |
| • Quinoxifène | 19,1 | 44,6 | 70 | 70 | 1,4 | 1,4 |
| • Trifloxystrobine | 16,4 | 35,5 | 98 | 90 | 1,5 | 1,3 |
| Anti-botrytis | | | | | | |
| • Fludioxonil | 52,9 | 43,1 | 513 | 509 | 1,0 | 1,0 |
| • Fenhexamid | 36,5 | 34,0 | 745 | 752 | 1,0 | 1,0 |

Source : Agreste, *Enquête sur les pratiques phytosanitaires en viticulture en 2011 et Enquête sur les pratiques culturales en viticulture en 2006*

Elles consistent à libérer une substance de synthèse appelée phéromone imitant l'hormone d'attraction des mâles de papillon par les femelles empêchant ainsi les mâles de trouver les femelles à féconder. La Champagne-Ardenne a complètement adhéré à cette méthode puisque 30 % de la surface viticole est ainsi traitée en 2010.

Une fertilisation raisonnée : des apports chimiques réduits

Au-delà de la lutte habituelle contre les adventices, les champignons foliaires ou les insectes, les viticulteurs peuvent être confrontés à des carences nutritionnelles, en particulier dues aux fortes teneurs en calcaire du sol. Des analyses précises du sol permettront de corriger les manques, mais également de choisir les porte-greffes les mieux adaptés. Il est donc nécessaire d'apporter des aliments organiques ou minéraux à la vigne. Le risque d'érosion (de ruissellement des eaux de pluies) est maîtrisé soit par la pratique de l'enherbement soit par l'apport de mulchs à base d'écorces plus ou moins composées selon l'effet recherché. La concurrence des adventices et de la vigne obligent toutefois à l'apport de compléments nutritifs. S'il n'y a pas risque d'érosion, les apports doivent être raisonnés en fonction des propriétés du sol. La Champagne viticole s'oriente sur des amendements organiques plutôt que

minéraux. En 2010, 67 % de la surface avait reçu au moins une fois, sur une période de cinq années, de la fumure organique contre 45 % au niveau national. La moitié des vignes a même été fertilisée chaque année de cette manière entre 2006 et 2010. L'écart semble considérable avec le quinquennat précédent puisque la couverture organique n'atteignait que 37 % de la surface. A contrario donc, l'apport de fumure minérale concernait 63 % de la surface sur la période 2006-2010. Il était de 86 % sur la période 2002-2006.



La moitié des pulvérisateurs a moins de cinq ans

Une des caractéristiques de la Champagne réside dans la pulvérisation des fongicides quasi-exclusivement sur les deux faces (traitement face par face). L'utilisation de bac récupérateur est marginale (3,6 % de la surface) : selon les régions viticoles, ce taux s'étale entre 3 % et 9 % excepté pour la Charente (plus de 15 %). L'enquête n'apporte pas d'éléments sur les conditions de pulvérisation mais les derniers résultats du Recensement Agricole de 2010 montrent que les traitements phytosanitaires sont, pour près des trois quarts de la surface, opérés en interne à l'exploitation et, pour le reste, confiés à une entreprise de travaux agricoles ou une coopérative d'utilisation du matériel agricole.

Lorsque l'opération est réalisée par l'exploitant, seulement un quart des viticulteurs déclare avoir fait contrôler le pulvérisateur par un organisme extérieur en 2010, un exploitant sur deux est équipé d'une cabine étanche, dotée de filtres et fermée. Enfin, la moitié des pulvérisateurs a moins de cinq ans et un sur quatre a plus de dix ans.

Le dispositif de contrôle périodique obligatoire des pulvérisateurs est effectif depuis le 1^{er} janvier 2009. Cette réglementation s'inscrit dans le cadre de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de décembre 2006 et de la directive 2009/128/CE du 21 octobre 2009 instaurant un cadre d'action communautaire pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable. Ce dispositif est un élément majeur des politiques nationale et européenne de réduction des pollutions par les produits phytosanitaires. Le premier contrôle d'un pulvérisateur doit intervenir au plus tard cinq ans après sa première mise sur le marché. Pour les matériels plus anciens, et afin d'étaler les contrôles sur cinq ans, différentes vagues d'appels à contrôles ont été mises en place jusque fin 2013.

Méthodologie : l'enquête sur les pratiques phytosanitaires en viticulture

Dans le but d'améliorer le suivi des usages de produits phytopharmaceutiques, une première enquête pratiques culturales sur la vigne a été réalisée en 2006. Depuis, le plan d'actions Écophyto 2018, adopté en 2009, a confirmé et accentué le besoin d'informations nécessaires au calcul régulier d'indicateurs de pression phytosanitaire. Pour atteindre cet objectif, ce plan prévoit la réalisation plus fréquente d'enquêtes sur les pratiques phytosanitaires. L'enquête intermédiaire sur les pratiques phytosanitaires 2011 s'inscrit dans ce cadre. En sus du relevé des traitements phytosanitaires appliqués, les viticulteurs ont été interrogés sur les pratiques pouvant avoir une incidence sur le rendement : fertilisation, mise en place d'un couvert végétal, gestion du sol, mise en œuvre de techniques de prophylaxie (épamprage, rognage, vendange en vert) ainsi que sur des éléments permettant de préciser le contexte propre à chaque viticulteur : perception de la pression parasitaire exercée sur la parcelle, rendement et valorisation.

L'enquête s'est déroulée du 15 mai au 15 juillet 2011 et portait sur la campagne 2009-2010 débutant après la vendange 2009 et se déroulant jusqu'à la vendange 2010 incluse. L'échantillon comprenait 6 264 parcelles de vignes à raisin de cuve réparties sur dix régions viticoles et vingt-six départements. Les surfaces enquêtées sont dites « extrapolées » et représentent 91 % des surfaces en vigne à raisin de cuve en France.

Pour la Champagne-Ardenne ce sont 527 parcelles qui ont été enquêtées pour une surface extrapolée de 29 589 hectares de vignes.

L'enquête ne permet pas d'exploiter la filière biologique en Champagne-Ardenne en raison du très faible nombre de parcelles enquêtées concernées.